

Image not found or type unknown



# RESILIATION ABONNEMENT SPORT

Par **MARIEZEIDLER**, le 11/10/2011 à 11:42

Bonjour,

J'ai fait parvenir à ma salle de sport un courrier recommandé avec AR, qu'ils ont réceptionné le 05 septembre. Mon inscription à été faite le 07 septembre de l'année précédente. Pouvez-vous me confirmer que mes deux mois de préavis sont septembre et octobre ? Ma salle de sport me dit que la résiliation a été prise en compte mais que le préavis commence en octobre (il faudrait donc payer jusqu'en novembre), sous prétexte que les prélèvements étaient déjà en cours de préparation au début du mois de septembre. J'estime avoir respecté les délais, et ne souhaite pas payer le mois de novembre ! Suis-je dans mes droits ?